

Accueil et intégration des élèves issus de l'immigration au Québec

Élaboration d'un programme de services particuliers
d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français par la
commission scolaire



Direction des services aux communautés culturelles
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
VOLET 1 - LE PORTRAIT DES ÉLÈVES	5
VOLET 2 - L'ACCUEIL ET LA FRANCISATION	8
VOLET 3 - L'ORGANISATION DES SERVICES	11
VOLET 4 - LE PROTOCOLE D'ACCUEIL	15
CONCLUSION	18
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	19

INTRODUCTION

Le présent cahier d'animation vise à soutenir les commissions scolaires en vue de l'élaboration de leur **programme de services particuliers d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français**, comme le prévoit la Loi sur l'instruction publique (LIP). Ce document accompagne le cadre de référence et les capsules vidéo portant sur l'accueil et l'intégration des élèves issus de l'immigration, produits par la Direction des services aux communautés culturelles du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport¹. Ces outils s'inscrivent dans la mise en œuvre de la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle du Ministère², qui met en avant l'importance de favoriser la mise en place d'interventions basées sur les valeurs d'égalité, d'équité et d'inclusion, dans le but de soutenir la persévérance et la réussite scolaires des élèves issus de l'immigration et de contribuer ainsi au développement d'un Québec démocratique, francophone et pluraliste. Le tout a été conçu pour soutenir les personnes travaillant avec des élèves issus de l'immigration³ qui fréquentent l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire au Québec.

Ce cahier d'animation comporte les quatre volets suivants :

- Le portrait des élèves
- L'accueil et la francisation
- L'organisation des services
- Le protocole d'accueil

Il est proposé pour chacun d'eux, dans un premier temps, de mener une réflexion à l'aide des outils de référence ainsi que des pistes suggérées et, dans un deuxième temps, de cibler les éléments pouvant servir à l'élaboration du **programme de services particuliers d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français** de la commission scolaire. Chacun des volets du document d'animation pourra faire l'objet d'un chapitre de ce programme, qui pourra évoluer en fonction des besoins du milieu.

Avant d'amorcer la démarche visant l'établissement de ce programme de services particuliers, il est souhaitable que la commission scolaire s'approprie les dispositions du cadre légal et réglementaire, notamment celles prévues à la Loi sur l'instruction publique, qui stipule que la commission scolaire établit un programme pour chaque service éducatif complémentaire et particulier visé par le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire (LIP, art. 224).

Les services particuliers sont définis par le Régime pédagogique (RP) : « Les services particuliers ont pour but de procurer une aide à l'élève qui, pour des raisons particulières, doit recevoir des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française ou des services d'enseignement à domicile ou en milieu hospitalier » (art. 6).

Les services particuliers dont il est ici question concernent les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français, qui se définissent comme suit : « Des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française s'adressent à des élèves dont la langue maternelle n'est pas le français et qui, pour la première fois,

¹ Le cadre de référence ainsi que les capsules vidéo portant sur l'accueil et l'intégration des élèves issus de l'immigration au Québec sont accessibles à l'adresse suivante : www.ecoleplurielle.ca.

² QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Une école d'avenir. Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*, Québec, Direction des services aux communautés culturelles, 1998, 48 p.

³ Les « élèves issus de l'immigration » sont ceux nés à l'extérieur du Canada (première génération) ou dont au moins un parent est né à l'extérieur du Canada (deuxième génération).

reçoivent des services éducatifs en français et dont la connaissance de la langue française ne leur permet pas de suivre normalement l'enseignement. Ces élèves peuvent bénéficier de ces services de soutien à l'apprentissage de la langue française plus d'une année scolaire. Ces services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française visent à faciliter l'intégration de ces élèves dans une classe ordinaire où les services d'enseignement sont dispensés en français » (RP, art. 7).

Documents et outils pouvant accompagner la réflexion

- Capsule vidéo 1 : *Le cadre de référence –Accueil et intégration des élèves issus de l'immigration au Québec*
- Loi sur l'instruction publique
- Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire
- Instruction annuelle
- Règles budgétaires de fonctionnement pour les commissions scolaires
- Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle

Extraits du cadre légal et réglementaire

Loi sur l'instruction publique

1. Toute personne a droit au service de l'éducation préscolaire et aux services d'enseignement primaire et secondaire prévus par la présente loi et le régime pédagogique [...].

Elle a aussi droit, dans le cadre des programmes offerts par la commission scolaire, aux autres services éducatifs, complémentaires et particuliers, prévus par la présente loi et le régime pédagogique [...].

224. La commission scolaire établit un programme pour chaque service éducatif complémentaire et particulier visé par le régime pédagogique, sauf dans les domaines qui relèvent de la compétence d'un ministre autre que le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Elle peut conclure une entente avec toute personne ou organisme sur les contenus des programmes dans les domaines qui ne relèvent pas de la compétence du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Ces programmes doivent être conformes aux objectifs prévus au régime pédagogique.

88. Le conseil d'établissement approuve la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des programmes des services complémentaires et particuliers visés par le régime pédagogique et déterminés par la commission scolaire ou prévus dans une entente conclue par cette dernière.

213. [...] Une commission scolaire peut conclure une entente avec une autre commission scolaire, un organisme ou une personne pour la prestation des services complémentaires et particuliers, des services d'alphabétisation et des services d'éducation populaire ou pour des fins autres que la prestation de services visés au premier alinéa.

Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire

1. Les services éducatifs offerts aux élèves comprennent des services d'éducation préscolaire, des services d'enseignement primaire et secondaire, des services complémentaires et des services particuliers.

6. Les services particuliers ont pour but de procurer une aide à l'élève qui, pour des raisons particulières, doit recevoir des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française ou des services d'enseignement à domicile ou en milieu hospitalier.

7. Des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française s'adressent à des élèves dont la langue maternelle n'est pas le français et qui, pour la première fois, reçoivent des services éducatifs en français et dont la connaissance de la langue française ne leur permet pas de suivre normalement l'enseignement. Ces élèves peuvent bénéficier de ces services de soutien à l'apprentissage de la langue française plus d'une année scolaire.

Ces services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française visent à faciliter l'intégration de ces élèves dans une classe ordinaire où les services d'enseignement sont dispensés en français.

23.2. Une commission scolaire peut, dans la mesure et aux conditions déterminées par le ministre, exempter de l'application de l'article 22, 23 ou 23.1 : [...]

3° l'élève à qui sont dispensés des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française [...].

30.4. Toute commission scolaire peut, dans la mesure et aux conditions déterminées par le ministre, exempter de l'application des dispositions relatives aux résultats prévues au présent régime les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les élèves qui reçoivent des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française.

Orientations de la Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle

1. La responsabilité de l'intégration des élèves nouvellement arrivés au Québec incombe à l'ensemble du personnel de chaque établissement.
2. La réussite des élèves nouvellement arrivés et en difficulté d'intégration scolaire exige une intervention immédiate et appropriée.
3. L'établissement d'enseignement, la famille et la communauté seront des associés dans la tâche d'intégration.
4. L'apprentissage du français doit être considéré comme un processus continu.
5. Le français, langue commune de la vie publique et véhicule de culture, sera valorisé par la communauté éducative.
6. Le patrimoine et les valeurs communes du Québec, notamment l'ouverture à la diversité ethnoculturelle, linguistique et religieuse, doivent se traduire dans l'ensemble du curriculum et de la vie scolaire.
7. Le personnel scolaire doit être formé pour relever les défis éducatifs liés à la diversité ethnoculturelle, linguistique et religieuse de la société québécoise.
8. La diversité ethnoculturelle de la société québécoise doit être représentée dans les différents corps d'emploi du monde scolaire.

VOLET 1 - LE PORTRAIT DES ÉLÈVES

On ne peut rassembler en un tout homogène les élèves dont il est ici question. Ils forment en effet un groupe hétérogène dont les expériences personnelles, familiales, culturelles et scolaires sont extrêmement variées. La diversité se manifeste non seulement entre les communautés, mais aussi entre les individus qui les composent.

En 2011-2012, un peu plus d'un million de jeunes Québécois ont fréquenté l'école au préscolaire, au primaire ou au secondaire⁴. De ce nombre, 23,7 % étaient issus de l'immigration. Parmi ces élèves, plus de 200 000 fréquentaient une école où l'enseignement se donne en français. Des élèves issus de l'immigration inscrits à l'enseignement en français, environ 120 000 n'avaient pas le français comme langue maternelle. Parmi ces derniers, environ 50 000 n'ont pas eu besoin de services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français. Des autres, 50 000 avaient déjà reçu ces services, mais n'en avaient plus besoin. Finalement, environ 20 000 élèves non francophones ont reçu des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français en 2011-2012.

Les analyses portant sur la réussite scolaire des élèves issus de l'immigration indiquent que les jeunes immigrants nés à l'extérieur du pays ne réussissent pas à obtenir un diplôme d'études secondaires dans des proportions comparables à celles des autres élèves et que des écarts importants s'observent entre les différentes communautés culturelles. Il importe cependant de comprendre que ces variations entre groupes ne s'expliquent pas directement par l'appartenance à une communauté d'origine, mais plutôt par d'autres facteurs, dont le parcours migratoire, le statut socioéconomique, la littératie familiale et le contexte linguistique.

Les constats généraux suivants méritent d'être soulignés :

- Alors qu'environ 70 % de l'ensemble des élèves ont leur diplôme sept ans après leur entrée au secondaire, seulement 48 % des élèves immigrants (première génération) l'obtiennent dans un même délai. Il est à noter que cette statistique ne tient pas compte des élèves qui quittent le Québec et reçoivent leur diplôme à l'extérieur de la province.
- Plus les élèves arrivent tôt dans le système scolaire et bénéficient d'une longue période d'intégration, plus leurs chances de réussite augmentent. En effet, une faible différence sépare les élèves immigrants qui arrivent au préscolaire ou au primaire des élèves nés au Canada quant à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires.
- Le taux de diplomation des élèves issus de l'immigration dont le français n'est ni la langue maternelle ni la langue d'usage est inférieur à celui des élèves issus de l'immigration dont le français est la langue maternelle et dont le taux de diplomation est comparable à celui des élèves qui ne sont pas issus de l'immigration.
- Le taux de diplomation des élèves issus de l'immigration de deuxième génération dépasse légèrement celui des élèves qui ne sont pas issus de l'immigration.

En plus du maintien du soutien nécessaire à l'ensemble des nouveaux arrivants, une attention particulière doit être portée aux élèves suivants, considérés comme plus vulnérables :

⁴ QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT, *Portrait statistique 2011-2012 des élèves issus de l'immigration*, Québec, Direction des statistiques et de l'information décisionnelle avec la collaboration de la Direction des services aux communautés culturelles, 2013, 25 p.

- ceux qui arrivent au secondaire, plus particulièrement au 2^e cycle;
- ceux qui sont en situation de grand retard scolaire;
- ceux dont les parcours migratoire et scolaire ont été plus difficiles;
- ceux qui présentent un handicap ou une difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- ceux qui appartiennent à une famille dont le statut socioéconomique est faible.

Étant donné l'importance de bien cibler les caractéristiques et les besoins des jeunes, il est proposé, dans ce premier volet, de dresser un portrait des élèves de la commission scolaire qui sont issus de l'immigration, de dégager les enjeux qui sont soulevés au regard de leur réussite scolaire et éducative, puis de faire l'analyse des encadrements institutionnels en lien avec la réussite éducative des élèves issus de l'immigration.

Documents et outils pouvant accompagner la réflexion

- Capsule vidéo 2 : *Le portrait des élèves issus de l'immigration au Québec*
- *Cadre de référence – 1. Portrait des élèves – Soutien au milieu scolaire*
- Statistiques concernant les élèves de la commission scolaire qui sont issus de l'immigration
- Plan stratégique de la commission scolaire
- Convention de partenariat de la commission scolaire
- Conventions de gestion et de réussite éducative de la commission scolaire

Portrait des élèves de la commission scolaire

Quel est le pourcentage d'élèves issus de l'immigration (première et deuxième générations, par ordre d'enseignement)?

Quels sont les pays de provenance des élèves issus de l'immigration (première et deuxième générations)?

Quel est le portrait linguistique des élèves de la commission scolaire (langue maternelle, langue d'usage)?

D'autres éléments sont-ils à considérer pour avoir une connaissance globale du milieu où sont organisés les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (situation socioéconomique ou géographique, taille des écoles, culture ambiante, structure des familles, etc.)?

Existe-t-il des milieux où l'on trouve une concentration importante d'élèves plus vulnérables?

Éléments à retenir

Parmi les réponses précédentes, lesquelles doivent être particulièrement prises en compte à l'intérieur du programme de services particuliers de la commission scolaire?

Enjeux

Les principaux enjeux habituellement soulevés au regard de la réussite scolaire et éducative des élèves issus de l'immigration sont les suivants :

Francisation (disponibilité des services, allocation, ressources humaines et matérielles, prise en compte du processus continu de l'intégration, etc.)

Responsabilité collective et concertation (espaces et outils de concertation et d'arrimage, etc.)

Évaluation et classement (pratiques évaluatives équitables, prise en compte des facteurs culturels ainsi que des parcours scolaires et migratoires, outils de classement, etc.)

Sanction et diplomation (statistiques concernant la diplomation des élèves issus de l'immigration, unités de la sanction des études après la réussite du cours *Intégration linguistique, scolaire et sociale*, au secondaire, mesures d'adaptation, etc.)

Élèves des classes ou des écoles spécialisées (accès aux services de francisation et autres services de soutien aux élèves issus de l'immigration dans les classes ou les écoles spécialisées, surreprésentation des immigrants chez les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage [EHDA], etc.)

Élèves des différents parcours de formation (présence des élèves issus de l'immigration en formation professionnelle, démarche orientante adaptée, information transmise aux élèves et à leurs parents, etc.)

Groupes d'élèves plus vulnérables (élèves en situation de grand retard scolaire, élèves réfugiés, élèves arrivés au 2^e cycle du secondaire, etc.)

Relations interculturelles (état des relations interculturelles, climat d'ouverture, racisme, discrimination, etc.)

Ouverture à la diversité linguistique et aux cultures d'origine des élèves (attitudes du personnel scolaire à l'égard des élèves, prise en compte de la diversité ethnoculturelle, linguistique et religieuse dans le milieu scolaire, etc.)

Expertise des intervenants scolaires (formation initiale et continue, insertion professionnelle, etc.)

Partenariat école-famille-communauté (participation des familles et présence des organismes communautaires dans le milieu scolaire, etc.)

Éléments à retenir

Parmi ces enjeux, lesquels doivent être particulièrement pris en compte à l'intérieur du programme de services particuliers de la commission scolaire?

Lesquels pourraient aussi figurer dans les autres encadrements de la commission scolaire (conventions de gestion et de partenariat, plan stratégique, projets éducatifs, etc.)?

VOLET 2 - L'ACCUEIL ET LA FRANCISATION

Le Québec reçoit des immigrants dont le nombre et la diversité ne cessent de croître. Cette croissance, combinée à la baisse du taux de natalité, amène une augmentation constante de la proportion d'élèves issus de l'immigration dans le réseau scolaire québécois. Ces jeunes constituent désormais près du quart de tous les élèves du Québec et leur présence est de plus en plus marquée en dehors de l'île de Montréal. Les besoins sur le plan des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français présentent également une progression régulière et sont de plus en plus variés. Ils exigent des réponses adaptées de la part des intervenants scolaires, qui doivent notamment contribuer à l'atteinte des cibles que s'est données le Québec en matière de persévérance et de réussite scolaires et éducatives pour tous les élèves.

« Pour s'acquitter de sa mission, l'école doit offrir des services éducatifs d'enseignement, particuliers et complémentaires. Pour sa part, la commission scolaire doit mettre à la disposition des écoles l'encadrement et les ressources qui leur permettront de remplir pleinement leur rôle⁵. »

« Les services doivent s'ajuster aux caractéristiques et aux besoins des élèves pour atteindre les objectifs visés. L'analyse sérieuse de ces caractéristiques et de ces besoins constitue la pierre angulaire de la gamme des services nécessaires pour bien accompagner les élèves dans leur parcours scolaire⁶. »

L'allocation du Ministère pour l'accueil et la francisation est destinée à soutenir la mise en place des services d'accueil et d'intégration des élèves issus de l'immigration ou non francophones. Ces services peuvent être offerts par l'école ou par des organismes partenaires et sont directement destinés aux élèves. Ils incluent les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français et les services de soutien aux élèves issus de l'immigration.

Les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français font partie des services particuliers décrits à l'article 7 du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Ils s'adressent aux élèves non francophones qui s'inscrivent pour une première fois à l'enseignement en français dans une école québécoise et dont la connaissance de cette langue ne leur permet pas de suivre normalement l'enseignement.

L'allocation est également versée pour **les services de soutien aux élèves issus de l'immigration** :

- l'établissement et la mise en œuvre d'un protocole d'accueil pour les élèves nouvellement arrivés;
- des services d'intégration scolaire et sociale pour les élèves et leur famille;
- des ressources supplémentaires pour les élèves immigrants en situation de grand retard scolaire;
- un soutien dans la langue d'origine pour les élèves allophones;
- un soutien linguistique d'appoint en français.

⁵ QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite*, Québec, Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, 2002, p. 11.

⁶ QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite*, Québec, Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, 2002, p. 10.

TABLEAU SYNTHÈSE

Les services particuliers d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français

Ces services ont pour objectif principal de réduire l'écart entre les compétences en français des élèves visés et ce qui est normalement attendu des élèves francophones. Ils permettent aux élèves de poursuivre simultanément l'apprentissage de la langue d'enseignement et celui des divers contenus scolaires, et visent une intégration harmonieuse à l'école et à la société québécoises. Les services peuvent être offerts dans différents contextes, que ce soit en classe d'accueil ou en classe ordinaire. Ils constituent les services de première ligne à l'arrivée des élèves, et ce, jusqu'à ce que ceux-ci puissent suivre normalement l'enseignement.

Les services de soutien aux élèves issus de l'immigration

L'établissement et la mise en œuvre d'un protocole d'accueil pour les élèves nouvellement arrivés

Ce protocole inclut l'inscription de l'élève, son entrevue initiale, son évaluation langagière en français ainsi que l'utilisation de l'outil diagnostique en français pour repérer les élèves qui sont potentiellement en situation de grand retard scolaire. Il peut aussi inclure des évaluations en mathématique, en langue maternelle, en langue d'usage ou en toute autre langue dans laquelle l'élève a été scolarisé.

Des services d'intégration scolaire et sociale pour les élèves et leur famille

Ces services visent à renforcer les liens entre l'école et la famille des élèves nouvellement arrivés, notamment par l'entremise d'intervenants communautaires scolaires interculturels (ICSI) et en ayant recours à des services d'interprétariat.

Des ressources supplémentaires pour les élèves immigrants en situation de grand retard scolaire

Les élèves en situation de grand retard scolaire doivent faire face à des défis simultanés particulièrement exigeants, dont l'apprentissage du français, le développement accéléré de la littératie et de la numératie ainsi que les apprentissages relatifs aux contenus disciplinaires, notamment ceux liés aux repères culturels et aux pratiques scolaires.

Un soutien dans la langue d'origine pour les élèves allophones

Le soutien dans la langue d'origine des élèves s'appuie sur le fait qu'une meilleure connaissance de la langue maternelle a des effets favorables sur l'apprentissage de la langue d'enseignement et le développement général des élèves. Il peut être offert en complément des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF) ou intégré à ceux-ci. Il peut aussi prendre la forme d'activités parascolaires ou même de cours inscrits à l'horaire de l'élève, à titre de programmes locaux de langue tierce.

Un soutien linguistique d'appoint en français

Le soutien linguistique d'appoint en français est offert aux élèves qui suivent normalement l'enseignement dès leur arrivée ou après avoir reçu des SASAF. Il a pour objectif de soutenir l'élève non francophone dans ses apprentissages en français en lui permettant, entre autres, de mettre en œuvre des stratégies d'apprentissage efficaces de la langue seconde, de parfaire sa langue de scolarisation, de s'approprier le fonctionnement de la langue en général et de développer des méthodes de travail efficaces, et ce, dans toutes les disciplines.

À cette étape de la démarche, il est proposé de décrire les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF) ainsi que les services de soutien aux élèves issus de l'immigration (SSEII) offerts dans la commission scolaire.

Documents et outils pouvant accompagner la réflexion

- *Cadre de référence— 1. Portrait des élèves – Soutien au milieu scolaire*
- *Capsule vidéo 3 : L'accueil et la francisation des élèves issus de l'immigration au Québec*
- *Guide de soutien au milieu scolaire de la Direction des services aux communautés culturelles*

Quels sont les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français offerts à la commission scolaire?

Quels sont les services de soutien offerts aux élèves issus de l'immigration à la commission scolaire?

Protocole d'accueil pour les élèves nouvellement arrivés

Services d'intégration scolaire et sociale pour les élèves et leur famille

Ressources supplémentaires pour les élèves en situation de grand retard scolaire

Soutien dans la langue d'origine

Soutien linguistique d'appoint en français

Éléments à retenir

Parmi les réponses précédentes, quels éléments sont à retenir à l'intérieur du programme de services particuliers d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français?

En fonction des caractéristiques et des besoins des élèves ainsi que des enjeux soulevés quant à leur réussite scolaire et éducative, quels sont les développements à prévoir au regard des services qui leur sont offerts?

VOLET 3 - L'ORGANISATION DES SERVICES

Les services offerts aux élèves issus de l'immigration doivent considérer le jeune dans sa globalité et contribuer à renforcer les facteurs de protection et à réduire les facteurs de risque qui peuvent influencer son développement. Bien que le personnel responsable du soutien à l'apprentissage du français dispense les services de première ligne, il revient à l'ensemble du personnel de l'établissement d'enseignement de contribuer à l'intégration des élèves nouvellement arrivés au Québec⁷. De plus, un partenariat avec les parents et l'ensemble de la communauté environnante de l'école (les institutions, le réseau de la santé et des services sociaux, les groupes communautaires, etc.) est devenu nécessaire pour répondre aux besoins de ces jeunes⁸.

S'ils en ont besoin, les élèves qui reçoivent des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français peuvent également bénéficier de tous les autres services auxquels l'ensemble des élèves a droit, y compris les services complémentaires. Inversement, les élèves recevant des services complémentaires et d'adaptation scolaire, à l'intérieur ou à l'extérieur d'une classe ou d'une école spécialisées, peuvent également bénéficier des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français.

Les commissions scolaires et les écoles ont généralement recours à deux principaux modèles de services pour que les élèves apprennent le français et s'intègrent à l'école et à la société québécoises : la classe d'accueil et l'intégration directe en classe ordinaire avec soutien. Cependant, ces deux modèles comportent plusieurs variantes qui permettent de tenir compte, entre autres, du nombre d'élèves et de leurs besoins ainsi que de la disponibilité des ressources. La recherche démontre qu'il n'existe pas, à la base, de modèle organisationnel gagnant. Toutefois, au-delà de ces modèles, des éléments les rendront respectivement plus performants ou limitatifs. La classe d'accueil a fait ses preuves au fil des dernières décennies comme l'intégration directe en classe ordinaire. Il faut toutefois s'inquiéter d'un séjour trop long dans le premier cas et d'une intégration sans soutien suffisant dans le second⁹.

L'embauche de personnel qualifié en enseignement du français, langue seconde, et de personnel ayant acquis des compétences interculturelles représente un apport indéniable qui est nécessaire au suivi des dossiers liés à l'intégration linguistique, scolaire et sociale et à l'enseignement offert aux élèves immigrants. De plus, l'embauche de personnel scolaire qui reflète la diversité ethnoculturelle de la société constitue un atout pour l'ensemble du personnel et pour les élèves nouvellement arrivés qui sont engagés dans le processus de construction identitaire. Enfin, la formation continue du personnel scolaire, particulièrement des enseignants de tous les champs disciplinaires, devrait inclure des activités portant sur le processus d'acquisition d'une langue seconde, l'intégration scolaire et sociale des élèves immigrants, l'enseignement en contexte pluriethnique et plurilingue, et le déploiement d'une éducation interculturelle dans les écoles.

⁷ QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Une école d'avenir. Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*, Québec, Direction des services aux communautés culturelles, 1998, p. 19.

⁸ QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, *Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite*, Québec, Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, 2002, p. 24.

⁹ Marie Mc ANDREW, *Immigration et diversité à l'école. Le débat québécois dans une perspective comparative*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2001, p. 42 et 43.

L'analyse des différentes modalités de services démontre que les éléments suivants favorisent l'intégration et la réussite des élèves :

- **L'exposition à des stratégies d'enseignement propres à la didactique de la langue seconde.**
- **L'acquisition de stratégies propres à l'apprentissage d'une langue seconde*.**
- **Les interactions fréquentes avec des locuteurs francophones ou plus expérimentés en français.** En effet, l'apprentissage de la langue est plus rapide lorsque le niveau de compétence langagière des locuteurs avec qui l'élève interagit est plus élevé et que ces locuteurs peuvent servir de modèles et offrir à l'apprenant des rétroactions lui permettant de s'ajuster et de mettre en œuvre les stratégies d'apprentissage nécessaires pour comprendre et se faire comprendre. Les interactions entre les élèves non francophones et les locuteurs francophones sont tout aussi importantes à l'éducation préscolaire qu'à l'enseignement primaire ou secondaire. En effet, les enfants d'âge préscolaire ont moins de contacts avec des locuteurs francophones, puisque leur vie sociale gravite davantage autour de la famille.
- **Un nombre suffisant d'heures de services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français lorsque les élèves sont intégrés directement en classe ordinaire.** La seule exposition à la langue cible est nettement insuffisante, même pour les plus jeunes. La quantité et la qualité du soutien doivent permettre aux élèves de s'intégrer et de bénéficier d'interventions ciblées, planifiées et structurées. La durée et la fréquence des séances de soutien à l'apprentissage du français ne devraient pas être déterminées uniquement à partir d'un calcul répartissant les services de manière égale, en fonction d'une période déterminée et des ressources financières disponibles. Il se peut que des élèves aient besoin, dès le départ, d'un soutien intensif, alors que d'autres éprouveront des besoins ultérieurement, selon les défis à relever. De plus, le soutien s'avère efficace lorsqu'on assure l'arrimage entre la classe ordinaire et les services de francisation.
- **La disponibilité du soutien linguistique d'appoint en français, au besoin, pour les élèves qui ont quitté la classe d'accueil, laquelle ne représente que le début du processus d'intégration linguistique, scolaire et sociale.**
- **Des apprentissages qui touchent, à divers degrés, à l'ensemble des programmes d'études prévus selon l'ordre d'enseignement.**
- **Une intégration partielle et graduelle à la classe ordinaire pour que les élèves de la classe d'accueil se familiarisent avec celle-ci.** Certaines matières telles que la mathématique, les arts plastiques, l'éducation physique ou la musique se prêtent mieux à l'intégration partielle des élèves ayant une compétence limitée en français. D'autres matières peuvent aussi être décloisonnées. Il est donc souhaitable de mettre en place des dispositifs organisationnels permettant une telle intégration pour l'ensemble des élèves, peu importe leur niveau de compétence langagière.
- **Un emplacement stratégique des classes d'accueil par rapport aux classes ordinaires.** L'intégration des élèves issus de l'immigration doit être favorisée par une organisation de l'espace qui permet d'augmenter le nombre de contacts avec des élèves plus avancés en français.
- **La fréquentation de l'école de quartier.** Ainsi, les élèves perdent peu de temps et d'énergie dans le transport, peuvent davantage communiquer avec leurs camarades d'école à l'extérieur de celle-ci et développent un sentiment d'appartenance au milieu. De plus, l'école de quartier favorise l'établissement de liens entre la famille, l'école et les organismes en place.

* Ces stratégies d'apprentissage sont décrites dans les programmes d'intégration linguistique, scolaire et sociale.

À cette étape de la démarche, il est proposé de décrire les l'organisation des services aux élèves issus de l'immigration offerts dans la commission scolaire.

Documents et outils pouvant accompagner la réflexion

- *Cadre de référence – 2. Organisation des services*
- *Capsule vidéo 4 : L'organisation des services aux élèves issus de l'immigration au Québec*

L'organisation des services aux élèves issus de l'immigration à la commission scolaire

Modèles de services

Quel est ou quels sont les modèles de services privilégiés pour l'accueil et l'intégration des élèves non francophones issus de l'immigration?

Quel est ou quels sont les modèles de services privilégiés pour la francisation des élèves qui parlent le français, mais qui ne le lisent ou ne l'écrivent pas?

Les élèves qui reçoivent des services de francisation en classe d'accueil ont-ils la possibilité d'intégrer de manière partielle et graduelle la classe ordinaire?

Les activités éducatives, sportives, culturelles et parascolaires favorisent-elles les interactions entre les élèves francophones et les élèves non francophones?

L'emplacement des classes d'accueil favorise-t-il les interactions entre les élèves francophones et les élèves non francophones, entre les enseignants de la francisation et les enseignants de la classe ordinaire?

Les élèves fréquentent-ils en majorité leur école de quartier lorsqu'ils reçoivent des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français?

Accès aux services et aux ressources

Les élèves et les enseignants de la francisation ont-ils accès à l'espace et au matériel nécessaires pour l'offre de services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français?

Les élèves reçoivent-ils des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français et un soutien linguistique d'appoint en français tant et aussi longtemps qu'ils en ont besoin?

Les élèves qui reçoivent des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français ont-ils accès aux services complémentaires au même titre que l'ensemble des élèves?

Les élèves non francophones qui fréquentent des classes ou des écoles spécialisées ont-ils accès aux services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français?

La commission scolaire a-t-elle accès aux services d'interprètes et de traducteurs en plusieurs langues dans différents contextes (arrivée des élèves, remise de bulletins, etc.)?

Personnel scolaire

Dans quelle mesure le personnel scolaire reflète-t-il la diversité ethnoculturelle du milieu?

De manière générale, est-ce que les enseignants qui offrent les services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français ont reçu une formation dans ce domaine?

La commission scolaire embauche-t-elle des intervenants communautaires scolaires interculturels (ICSI)?

La commission scolaire facilite-t-elle l'accès à la formation continue pour le personnel en ce qui concerne le processus d'acquisition d'une langue seconde, l'intégration scolaire et sociale des élèves immigrants, l'enseignement en contexte pluriethnique et plurilingue, et le déploiement d'une éducation interculturelle dans les écoles?

Concertation et arrimage

La commission scolaire et ses établissements favorisent-ils une concertation et une plus grande collaboration entre les enseignants de la francisation et les autres enseignants, ainsi qu'entre les conseillers pédagogiques responsables du dossier de l'accueil et de la francisation et les autres conseillers pédagogiques, notamment ceux responsables du dossier du français, langue d'enseignement?

La commission scolaire a-t-elle mis en place des mécanismes ou élaboré des outils visant les moments de transition des élèves (passage de la classe d'accueil à la classe ordinaire, d'une école à l'autre, d'un ordre d'enseignement ou d'un secteur à l'autre, etc.)?

Existe-t-il à la commission scolaire des travaux ou des projets visant l'arrimage du secteur de la francisation et de la classe ordinaire?

Éléments à retenir

Parmi les réponses précédentes, quels éléments sont à retenir à l'intérieur du programme de services particuliers d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français?

Quelles sont les pistes d'action envisagées pour améliorer la cohérence et la complémentarité de l'ensemble des services offerts aux élèves issus de l'immigration à la commission scolaire?

VOLET 4 - LE PROTOCOLE D'ACCUEIL

La mise sur pied d'un protocole d'accueil fait partie des services de soutien offerts aux élèves issus de l'immigration et nouvellement inscrits à l'école québécoise. Ce protocole d'accueil inclut normalement :

- l'inscription;
- une entrevue initiale avec l'élève et sa famille;
- l'évaluation initiale langagière de l'élève en français;
- l'utilisation d'un outil diagnostique en mathématique pour repérer les élèves qui sont potentiellement en situation de grand retard scolaire, selon le cas.

Il peut également inclure :

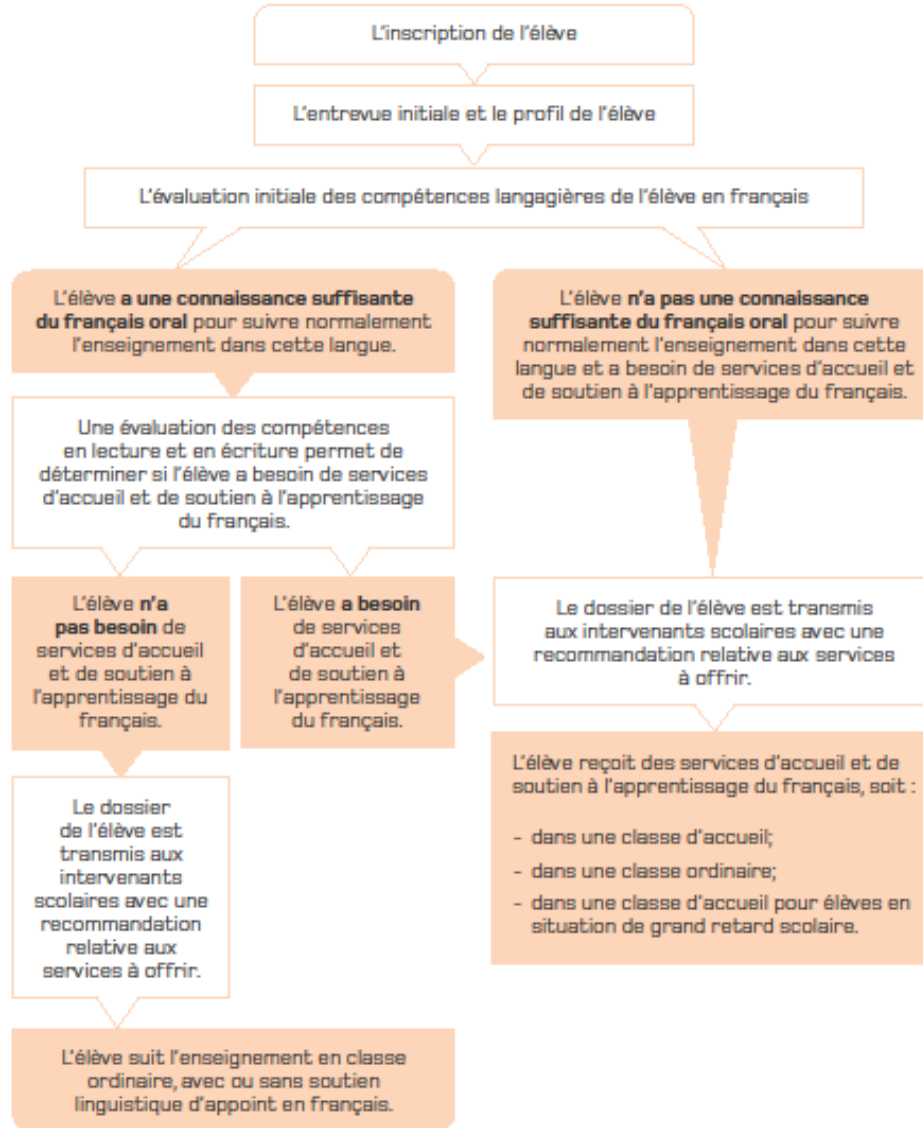
- des évaluations en mathématique;
- des évaluations en langue maternelle, en langue d'usage ou en toute autre langue dans laquelle l'élève a été scolarisé.

Les différentes facettes du protocole d'accueil permettront de recueillir les renseignements nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins des élèves, en tenant compte notamment :

- des situations de grand retard scolaire qui nécessitent des interventions pédagogiques ciblées visant le développement de la littératie et de la numératie;
- des effets sur les élèves d'événements traumatisants (ex. : guerre, cataclysme), pour lesquels des services de psychologie peuvent, dans certains cas, être bénéfiques;
- des difficultés, des déficiences ou des handicaps qui justifient une intégration dans une classe ou une école spécialisées avec des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français;
- de la situation des élèves qui possèdent une bonne compétence en français oral, mais qui ne savent ni lire ni écrire dans cette langue.

La qualité de l'accueil témoigne des efforts déployés pour assurer la réciprocité des communications ainsi que l'établissement d'une collaboration fructueuse et d'une confiance mutuelle.

Le protocole d'accueil



Outil diagnostique en mathématique

L'élève susceptible de se trouver en situation de grand retard scolaire passe des tests. L'outil permet de confirmer ou d'infirmer ce diagnostic et de diriger l'élève vers les services adaptés à sa situation.

La commission scolaire est appelée à réfléchir sur son protocole d'accueil des élèves issus de l'immigration et nouvellement inscrits à l'école québécoise, et à cibler les étapes de ce protocole qui mériteraient d'être développées ou approfondies.

Documents et outils pouvant accompagner la réflexion

- *Cadre de référence – 3. Protocole d'accueil*
- *Capsule vidéo 5 : Le protocole d'accueil des élèves issus de l'immigration au Québec*

Le protocole d'accueil à la commission scolaire

Quel est ou quels sont les endroits où a lieu l'inscription des élèves issus de l'immigration et nouvellement arrivés?

Quels sont, outre les documents officiels, les autres documents demandés aux parents au moment de l'inscription des élèves?

Procède-t-on à une entrevue initiale à l'arrivée des élèves et de leur famille?

Des documents d'information sont-ils offerts aux parents (en français ou en d'autres langues)?

A-t-on recours aux services d'interprètes à l'arrivée des élèves et de leur famille?

Qui est ou qui sont responsables des évaluations initiales des élèves non francophones?

Existe-t-il une banque d'outils d'évaluation langagière à la commission scolaire?

À leur arrivée, les élèves sont-ils évalués dans d'autres matières que le français?

Les élèves sont-ils parfois évalués en langue maternelle?

Un dossier est-il constitué pour tout nouvel élève?

Les renseignements recueillis sur les élèves à l'aide de l'entrevue et des évaluations initiales ainsi que la recommandation de services sont-ils transmis aux intervenants scolaires dans le respect des normes de confidentialité? Si oui, quelles sont les modalités de transmission?

Éléments à retenir

Quels sont les éléments du protocole d'accueil à retenir à l'intérieur du programme de services particuliers d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français?

Quelles sont les étapes du protocole d'accueil sur lesquelles il y aurait lieu de se pencher pour poursuivre son amélioration? Quels sont les outils qu'il y aurait lieu de concevoir ou de bonifier dans cette démarche?

CONCLUSION

À la suite de la réflexion menée sur les services offerts aux élèves issus de l'immigration et en fonction des éléments de travail retenus, la commission scolaire élabore son programme de services particuliers d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français et le diffuse. Elle détermine, dès le départ, des outils de pilotage pour améliorer les interventions et assurer la qualité des services.

Le contenu du programme établi par la commission scolaire doit être suffisamment étoffé pour que les écoles puissent faire des choix selon leurs besoins, leur plan de réussite et leur projet éducatif. Chaque école actualisera ce programme en tenant compte de son effectif, de ses caractéristiques et de ses priorités. C'est le conseil d'établissement qui a la responsabilité d'approuver la mise en œuvre du programme de services particuliers d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français.

La commission scolaire qui reçoit des élèves issus de l'immigration est appelée à mettre sur pied des services répondant à des besoins fort diversifiés. Soucieuse de mieux accueillir et intégrer ces élèves, elle s'intéresse aux meilleurs moyens à prendre pour organiser l'ensemble de ces services qui contribueront à l'atteinte des cibles que s'est données le Québec en matière de persévérance et de réussite scolaires pour tous les élèves.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Une école d'avenir. Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*, Québec, Direction des services aux communautés culturelles, 1998, 48 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Règles budgétaires pour l'année scolaire 2012-2013. Commissions scolaires. Fonctionnement*, Québec, Direction générale du financement et de l'équipement, 2012, 135 p.

QUÉBEC. *Loi sur l'instruction publique : LRQ, chapitre I-13.3, à jour au 1^{er} avril 2013*, [Québec], Éditeur officiel du Québec, c2013.

QUÉBEC. *Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire : LRQ, chapitre I-13.3, r. 8, à jour au 1^{er} avril 2013*, [Québec], Éditeur officiel du Québec, c2013.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Les services éducatifs complémentaires : essentiels à la réussite*, Québec, Direction de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, 2002, 61 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *La convention de partenariat – Outil d'un nouveau mode de gouvernance – Guide d'implantation*, Québec, 2009, 14 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Cadre de référence – Accueil et intégration des élèves issus de l'immigration au Québec, Portrait des élèves – Soutien au milieu scolaire*, Québec, Direction des services aux communautés culturelles, 2013, 14 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Cadre de référence – Accueil et intégration des élèves issus de l'immigration au Québec, Organisation des services*, Québec, Direction des services aux communautés culturelles, 2013, 23 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Cadre de référence – Accueil et intégration des élèves issus de l'immigration au Québec, Protocole d'accueil*, Québec, Direction des services aux communautés culturelles, 2013, 14 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Cadre de référence – Accueil et intégration des élèves issus de l'immigration au Québec, Partenariat – École, famille et communauté*, Québec, Direction des services aux communautés culturelles, 2013, 13 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Soutien au milieu scolaire 2014-2015 – Accueil et intégration des élèves issus de l'immigration au Québec – Éducation préscolaire, enseignement primaire et enseignement secondaire*. Québec, Direction des services aux communautés culturelles, 2014, 33 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Entrevue initiale – Accueil et intégration des élèves issus de l'immigration au Québec, Éducation préscolaire, enseignement primaire et enseignement secondaire*, Québec, Direction des services aux communautés culturelles, 2014, 19 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Évaluation initiale des compétences langagières en français – Accueil et intégration des élèves issus de l'immigration au Québec, Éducation préscolaire*, Québec, Direction des services aux communautés culturelles, 2014, 25 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Évaluation initiale des compétences langagières en français – Accueil et intégration des élèves issus de l'immigration au Québec, Enseignement primaire*, Québec, Direction des services aux communautés culturelles, 2014, 25 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. *Évaluation initiale des compétences langagières en français – Accueil et intégration des élèves issus de l'immigration au Québec, Enseignement secondaire*, Québec, Direction des services aux communautés culturelles, 2014, 25 p.

